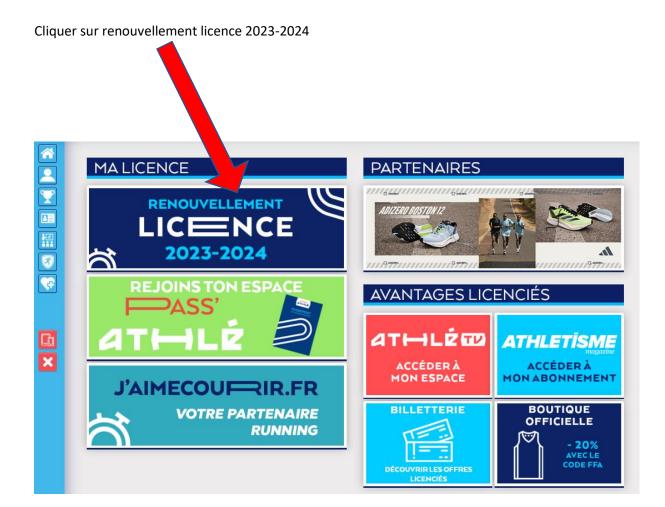
Mode opératoire pour le renouvellement de la licence athlétisme :

Cliquer sur le lien « mon espace athlé » : http://www.athle.fr/acteur



Il y a 5 étapes à remplir :

Choix du formulaire, identité, assurance, préférences, questionnaire de santé ou parcours de santé

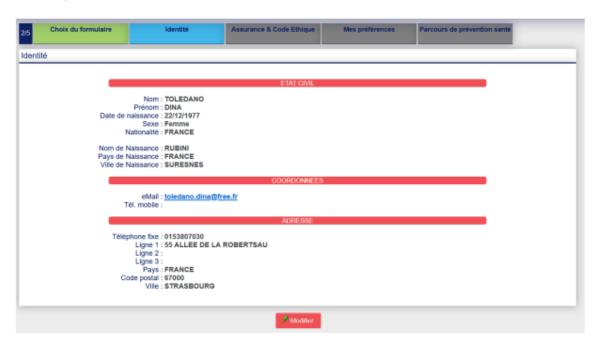
Etape 1 : quel club pour la saison à venir







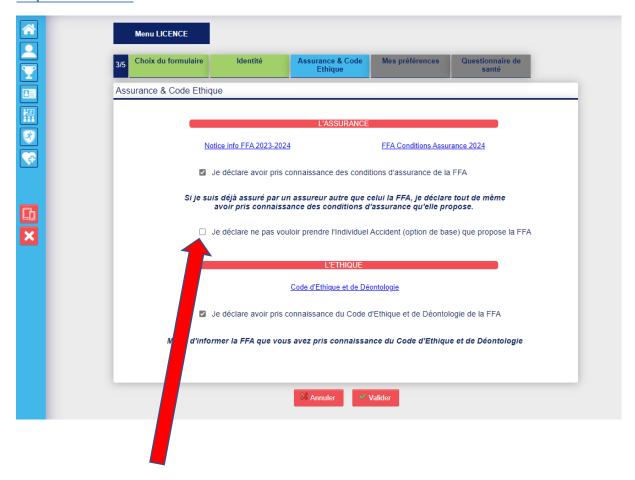
Etape 2 : Identité



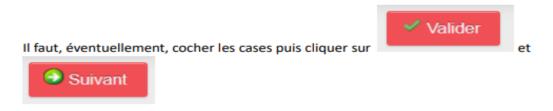


Etape 3: assurance

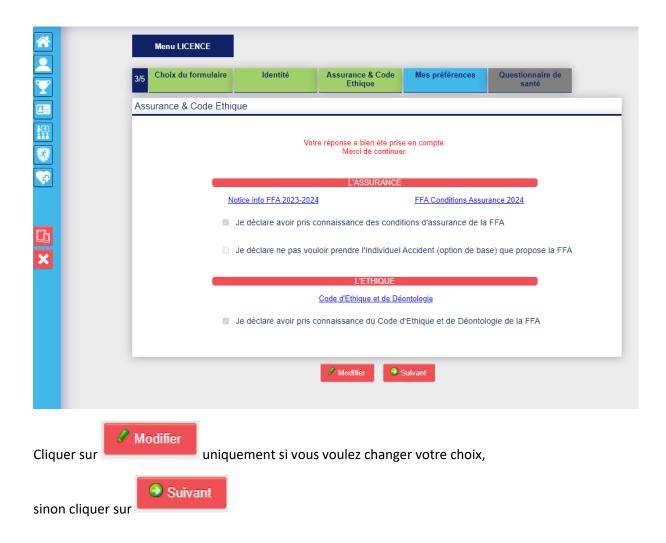
Puis modifier si besoin et appuyer sur



IMPORTANT: A cocher uniquement si vous ne voulez pas prendre l'assurance de la FFA, mais elle comprise dans le prix de la licence



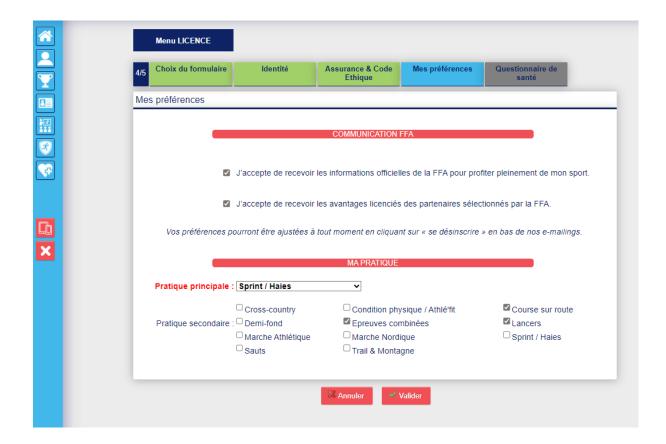
La page suivante récapitule votre choix :



Etape 4 : préférences

Vous devez obligatoirement choisir 1 discipline principale et 1 ou plusieurs disciplines secondaires seront différentes de la discipline principale.

Ces choix n'ont aucune incidence et n'ont pas de vocation au sein du club mais sont obligatoires pour pouvoir valider la licence.



Puis cliquer sur

Ou

Modifier

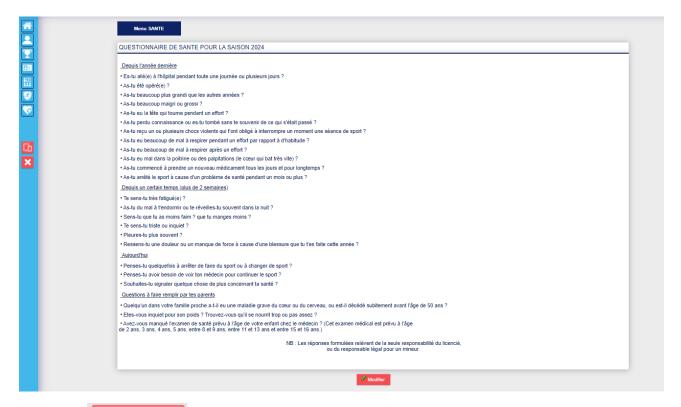
si vous souhaitez modifier vos disciplines

Etape 5 : questionnaire de santé / parcours de santé

1/ si le l'adhérent est mineur : répondre au questionnaire de santé :



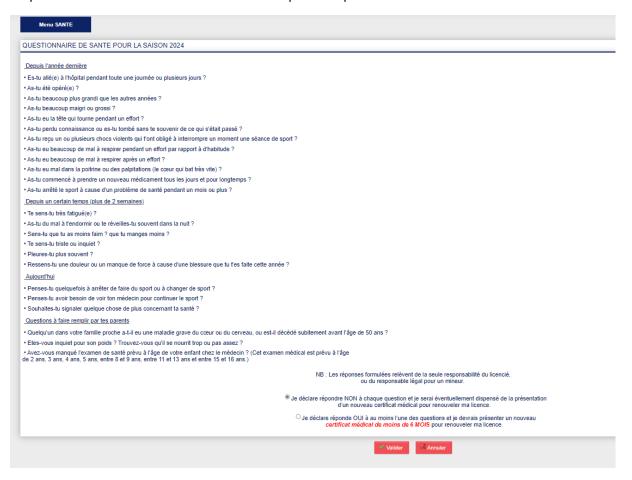
Cliquer sur

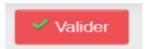




Cliquer sur

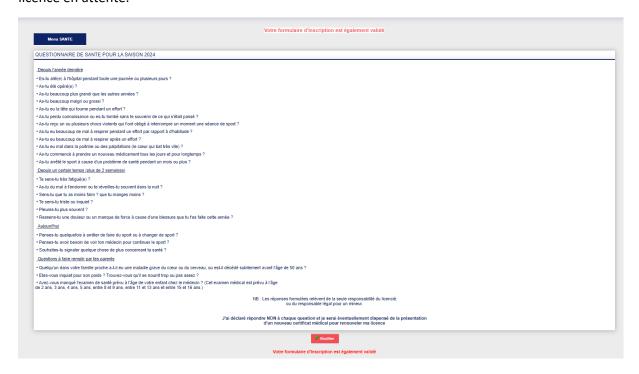
et cocher la case qui correspond à l'état de santé





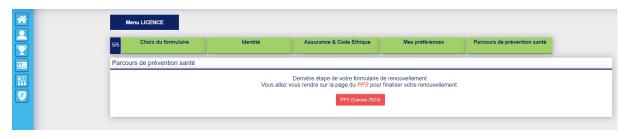
Puis cliquer sur

Le formulaire de renouvellement est terminé et le club est informé par mail de la demande de licence en attente.



Le club valide la licence définitive une fois le règlement effectué.

2/ Si l'adhérent est majeur : faire le parcours de prévention santé



Cliquer sur et regarder la 1ere vidéo. Une fois la vidéo regardée vous pouvez valider. Vous devez ensuite faire la même chose pour la vidéo 2 et la vidéo 3.

Une fois les 3 vidéos regardées et validées, le formulaire de renouvellement est terminé et le club est informé par mail de la demande de licence en attente.

Le club valide la licence définitive une fois le règlement effectué.

Lien pour le règlement au SCAB en ligne : https://www.payasso.fr/scab/adhesion-s23-24

